

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

# RAPPORT ANNUEL 2018/2019



*"Lender of Northern Opportunity"*







# Table des matières

Message de la présidente	<b>5</b>
Message du président-directeur général	<b>7</b>
Mandat et mission	<b>9</b>
Gouvernance de la société	<b>11</b>
Personnel	<b>15</b>
Rapport de gestion	<b>17</b>
Sommaire du bilan financier	<b>19</b>
Conclusion de contrat, acquisition et location	<b>25</b>
Portefeuille de prêts	<b>27</b>
Exigences en matière de prêts	<b>31</b>
États financiers audités	<b>33</b>



# MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



O Au nom du conseil d'administration de la Société de crédit commercial du Nunavut (SCCN), nous sommes heureux de présenter notre rapport annuel 2018-2019.

Les membres du conseil d'administration et moi sommes fiers des progrès que continue d'accomplir notre organisation.

Cette année encore, le conseil a travaillé sans relâche à renforcer les assises de la SCCN en rafraîchissant son plan stratégique et son site Web. Un portail pour les clients est en préparation pour 2019-2020.

Avec les récents ajouts au conseil, celui-ci s'est assuré que tous ses membres et employés ont une bonne compréhension de la gouvernance de la SCCN et des Inuit Qaujimajatuqangi en milieu de travail. Un membre du conseil et un employé ont assisté ensemble au 14<sup>e</sup> événement Crown Corporate Governance, auquel étaient présents quatre membres du conseil l'an dernier.

La SCCN continue de faire grandir la notoriété de sa marque par sa présence, encore une fois, aux trois salons professionnels régionaux, ainsi qu'en étant commanditaire.

La SCCN maintient toujours son soutien aux entreprises des trois régions, et notre personnel continue activement de fournir des conseils et du soutien aux propriétaires d'entreprise sur tous les aspects de leurs activités. La réussite de nos clients est aussi la nôtre.

Cette année, la valeur du portefeuille de la SCCN a encore diminué en raison du remboursement complet de cinq facilités de crédit. La plupart de ces clients ont « progressé » à un autre niveau de financement, ayant été en mesure d'obtenir du financement auprès de grandes banques à charte canadiennes. Nous félicitons ces clients et leur souhaitons bonne chance dans leurs projets.

Le conseil se réjouit du succès continu de tous les clients de la SCCN.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Marg Epp

Présidente



## MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



Les perspectives pour l'économie du Nunavut continuent d'être positives en raison du fait que l'on s'attend à ce que trois mines d'or deviennent fonctionnelles au cours des cinq prochaines années. La construction de ces mines d'or doit aussi soutenir la croissance de l'économie à court terme.

De plus, le plan d'immobilisation du gouvernement du Nunavut continue de rester à environ 200 \$ millions annuellement. Ce qui devrait probablement demeurer inchangé à court et à moyen terme.

Les nouvelles technologies, les énergies de remplacement et les activités de recherche généreront de nouvelles occasions d'affaires au Nunavut. Des services de soutien seront nécessaires pour l'activité de recherche, ce qui peut encourager des entrepreneurs à démarrer de nouvelles entreprises.

Une volonté réelle existe voulant que l'on procure des services de soins accrus aux aînés dans le territoire plutôt qu'au Sud. Cela peut créer des occasions d'affaires favorisant la création d'établissements de soins pour aînés sur le territoire.

Notre équipe continue de soutenir nos clients par tous les moyens. Encore cette année, nous avons visité de nombreux clients dans leurs collectivités et comprenons mieux les défis auxquels ils font face et les occasions qui s'offrent à eux.

Ils sont optimistes quant à l'avenir de notre territoire, et, comme je l'ai mentionné, la SCCN voit d'un bon œil l'année 2019-2020.

La SCCN se réjouit encore une fois à la perspective d'une autre année productive.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Peter Ma, CPA, CA

Président-directeur général



# MANDAT ET MISSION

## Le mandat de la Société de crédit commercial du Nunavut (ci-après nommée: «SCCN» ou «Société») est :

- D'agir comme un mandataire du gouvernement du Nunavut (GDN) pour stimuler le développement économique et l'emploi au Nunavut, par du soutien, du financement et des investissements destinés aux entreprises établies sur le territoire. La SCCN n'offre pas de subventions ou de prêts-subventions, et elle ne peut faire des investissements dans le capital-actions.
- En tant que prêteuse appuyant les occasions d'affaires dans le Nord, la SCCN fournit des solutions de financement aux petites et moyennes entreprises du Nunavut, pour qui l'accès au crédit pose un défi réel à la croissance de leurs entreprises. La majorité des clients de la SCCN sont des entreprises établies qui cherchent à accroître leurs activités ou à s'imposer davantage dans leur secteur. La SCCN accepte aussi les demandes de nouvelles entreprises.
- Par le biais de ses processus de diligence raisonnable et en travaillant main dans la main avec ses clients, la SCCN fait un examen consciencieux de chaque demande pour s'assurer d'évaluer les mérites de chacune des entreprises. La Société fournit ensuite du financement aux projets qui ont les meilleures chances de réussite.

## La mission de la SCCN est de :

- Favoriser l'emploi et le développement économique dans l'ensemble du Nunavut. La SCCN fournit du financement aux entreprises incapables d'obtenir des prêts d'autres institutions financières à des conditions raisonnables.
- En tant qu'organisme d'aide aux entreprises, la SCCN reconnaît que l'accès à un capital suffisant est l'un des nombreux défis auxquels font face les entreprises du Nord qui tentent de profiter des occasions économiques.
- La SCCN agit au nom du gouvernement du Nunavut pour contribuer à la réalisation de son mandat, Turaaqtavut.

# MEMBRES DU CONSEIL



AL LAHURE



DONALD HAVIOYAK



GREG CAYEN



MARG EPP



NASTANIA MULLIN



PHILLIP OTUKOL



TOMMY OWLJOOT



TRACY WALLACE



# GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

## Société territoriale

- La SCCN est une société territoriale du gouvernement du Nunavut. Elle a été créée le 1er avril 1999 en vertu de l'article 29 de la Loi sur le Nunavut (Canada). La Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut définit la structure juridique et opérationnelle de la Société, et les règlements orientant les principaux aspects de ses activités.
- La SCCN relève officiellement du ministre responsable de la Société de crédit commercial du Nunavut. Par le passé, le ministre du Développement économique et des Transports était aussi le ministre responsable de la Société de crédit commercial du Nunavut.
- La SCCN, comme les autres sociétés territoriales, est assujettie à la Partie IX de la Loi sur la gestion des finances publiques.

## Conseil d'administration

- Les politiques et la surveillance de la Société sont établies par le conseil d'administration de la SCCN (ci-après nommé : « Conseil »).
- Le commissaire en Conseil exécutif nomme les membres du Conseil sur la recommandation du ministre responsable de la Société de crédit commercial du Nunavut. Ce dernier formule ses recommandations selon les demandes de ses collègues du Conseil exécutif, d'autres membres de l'Assemblée législative et du grand public.
- Les membres du Conseil ont été choisis pour refléter un groupe représentatif issu de domaines pertinents et provenant de l'ensemble du territoire dont au moins deux membres sont de chacune des régions du Kitikmeot, du Kivalliq et du Qikiqtaaluk.
- Dans un souci de transparence et d'obligation de rendre compte, et afin d'éviter les conflits d'intérêts potentiels (perçus et réels), les membres du Conseil ne peuvent bénéficier de facilité de crédit de la SCCN ni occuper un poste au sein du ministère du Développement économique et des Transports.

## Membres du Conseil

NOM DU MEMBRE	POSTE	COLLECTIVITÉ	EXPIRATION DE LA DURÉE DU MANDAT
<b>Marg Epp</b>	<i>Présidente</i>	<i>Cambridge Bay</i>	<i>7 juillet 2019</i>
<b>Tracy Wallace</b>	<i>Vice-présidente</i>	<i>Rankin Inlet</i>	<i>6 juillet 2019</i>
<b>Al Lahure</b>	<i>Administrateur général</i>	<i>Baker Lake</i>	<i>30 août 2020</i>
<b>Tommy Owljoot</b>	<i>Administrateur général</i>	<i>Arviat</i>	<i>31 mai 2019</i>
<b>Greg Cayen</b>	<i>Administrateur général</i>	<i>Iqaluit</i>	<i>31 mai 2021</i>
<b>Donald Havioyak</b>	<i>Administrateur général</i>	<i>Kugluktuk</i>	<i>7 juillet 2019</i>
<b>Nastania Mullin</b>	<i>Administrateur général</i>	<i>Iqaluit</i>	<i>7 septembre 2020</i>
<b>Philip Okutol</b>	<i>Administrateur général</i>	<i>Iqaluit</i>	<i>7 septembre 2020</i>

Ensemble, les membres du Conseil détiennent une combinaison d'aptitudes et de connaissances complémentaires en lien avec le développement de l'entreprise, les secteurs d'activité, les pratiques d'octroi des prêts et le Nord du Canada. Tous les membres du Conseil habitent au Nunavut et connaissent en profondeur au moins une des trois régions du territoire.

Bien que la SCCN soit située dans la capitale du Nunavut, son mandat touche l'ensemble du territoire. Il est donc important que les habitants du Nord soient bien représentés au Conseil pour que la SCCN soit en mesure d'accomplir son mandat au profit des Nunavutois et des Nunavutoises.

Des comités du Conseil assurent une surveillance et fournissent un encadrement portant sur les aspects clés des activités et du fonctionnement de la SCCN. Les mandats de chaque comité sont approuvés par le Conseil pour guider leurs activités et leurs priorités. Les membres des comités sont choisis par l'ensemble du Conseil, selon leur expérience et leurs intérêts.

## Rapports exigés par la loi

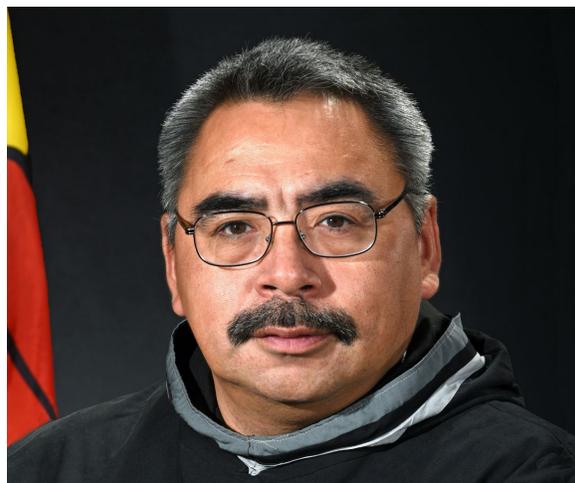
---

### Directives ministérielles

- Selon l'article 78 (7) de la Loi sur la gestion des finances publiques du Nunavut, la SCCN doit se conformer à toutes les directives ministérielles énoncées ou en vigueur au cours de l'exercice financier.
- Aucune directive ministérielle n'était en vigueur au cours de l'exercice 2018-2019.

### Recommandations du Conseil au ministre responsable des facilités de crédit

- Selon l'article 30 (1) de la Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut, le Conseil doit fournir au ministre une recommandation d'approuver ou de rejeter toute facilité de crédit dont le montant est supérieur à 500 000 \$.
- Selon l'article 30 (2) de la Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut, le ministre doit approuver ou rejeter les facilités de crédit ayant fait l'objet d'une recommandation du Conseil en vertu de l'article 30 (1).
- Le 11 juin 2018, le ministre a délégué son autorité au sous-ministre du Développement économique et des Transports.
- En 2018-2019, le Conseil a soumis dix-neuf recommandations (quinze en 2018) au ministre pour des facilités de crédit modifiées, nouvelles et renouvelées d'une somme de 10 235 947 \$ (7 439 483 \$ en 2018), qui les a toutes approuvées.



*Minister David Akeagok*

### Facilités de crédit approuvées ou rejetées par le Conseil

- L'article 30 (3) de la Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut exige que le Conseil approuve ou rejette les facilités de crédit de 500 000 \$ ou moins. En 2018-2019, le Conseil a approuvé une nouvelle facilité de crédit (aucune en 2018) d'une somme de 147 809 \$ (0 \$ en 2018). Le Conseil a approuvé le renouvellement d'un prêt à terme (deux en 2018). Le Conseil a approuvé le renouvellement de quatre marges de crédit existantes (trois en 2018). Il n'a approuvé aucune conversion de marge de crédit existante en prêt à terme (aucune en 2018). Il y a eu deux augmentations (aucune en 2018) de facilités de crédit totalisant 160 000 \$ (aucune en 2018) et aucune n'a été rejetée (aucune en 2018).

### Examens des facilités de crédit par le ministre en vertu de l'article 30 (3) b)

Comme aucune facilité de crédit n'a été rejetée par le Conseil en vertu de l'article 30 (3) en 2018-2019, aucune demande n'a été faite au ministre aux fins d'examen.

### Lettre d'attentes

Le ministre fait parvenir une lettre d'attentes annuelle à la Société.

Pour consulter la lettre d'attentes de 2018-2019 du ministre, visitez :

[https://assembly.nu.ca/sites/default/files/TD-39-5\(2\)-EN-Letters-of-Expectations-to-Crown-Agencies.pdf](https://assembly.nu.ca/sites/default/files/TD-39-5(2)-EN-Letters-of-Expectations-to-Crown-Agencies.pdf)

Pour consulter la réponse de la Société (en anglais seulement), visitez :

[https://assembly.nu.ca/sites/default/files/TD-104-5\(2\)-EN-Responses-to-Letters-of-Expectations-for-2018-2019.pdf](https://assembly.nu.ca/sites/default/files/TD-104-5(2)-EN-Responses-to-Letters-of-Expectations-for-2018-2019.pdf)



## PERSONNEL

La SCCN compte six postes permanents, étant tous occupés à ses bureaux d'Iqaluit. Les postes sont :

- **PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL**
- **CONSEILLER, CONSEILLÈRE PRINCIPALE DES SERVICES AUX ENTREPRISES**
- **DIRECTEUR, DIRECTRICE DES COMPTES**
- **AGENT, AGENTE DE CONFORMITÉ (2)**
- **ADJOINT, ADJOINTE ADMINISTRATIVE**

Au 31 mars 2019, un des postes d'agent chargé de la conformité et celui d'adjoint administratif étaient vacants.

Fournir au personnel des occasions de perfectionnement professionnel est une priorité pour assurer le succès de la SCCN et le maintien de ses effectifs.

En 2018-2019, le personnel a :

- Suivi des cours menant à l'obtention d'un certificat en comptabilité
- Suivi des cours donnés par l'Institut canadien du crédit
- Entrepris de la formation supplémentaire sur le logiciel de gestion des prêts de la Société, The Exceptional Assistant (TEA)
- Suivi une formation sur le logiciel de portail de la Société, Diligent



*Angela Barkhouse*



*Damian Lachance*

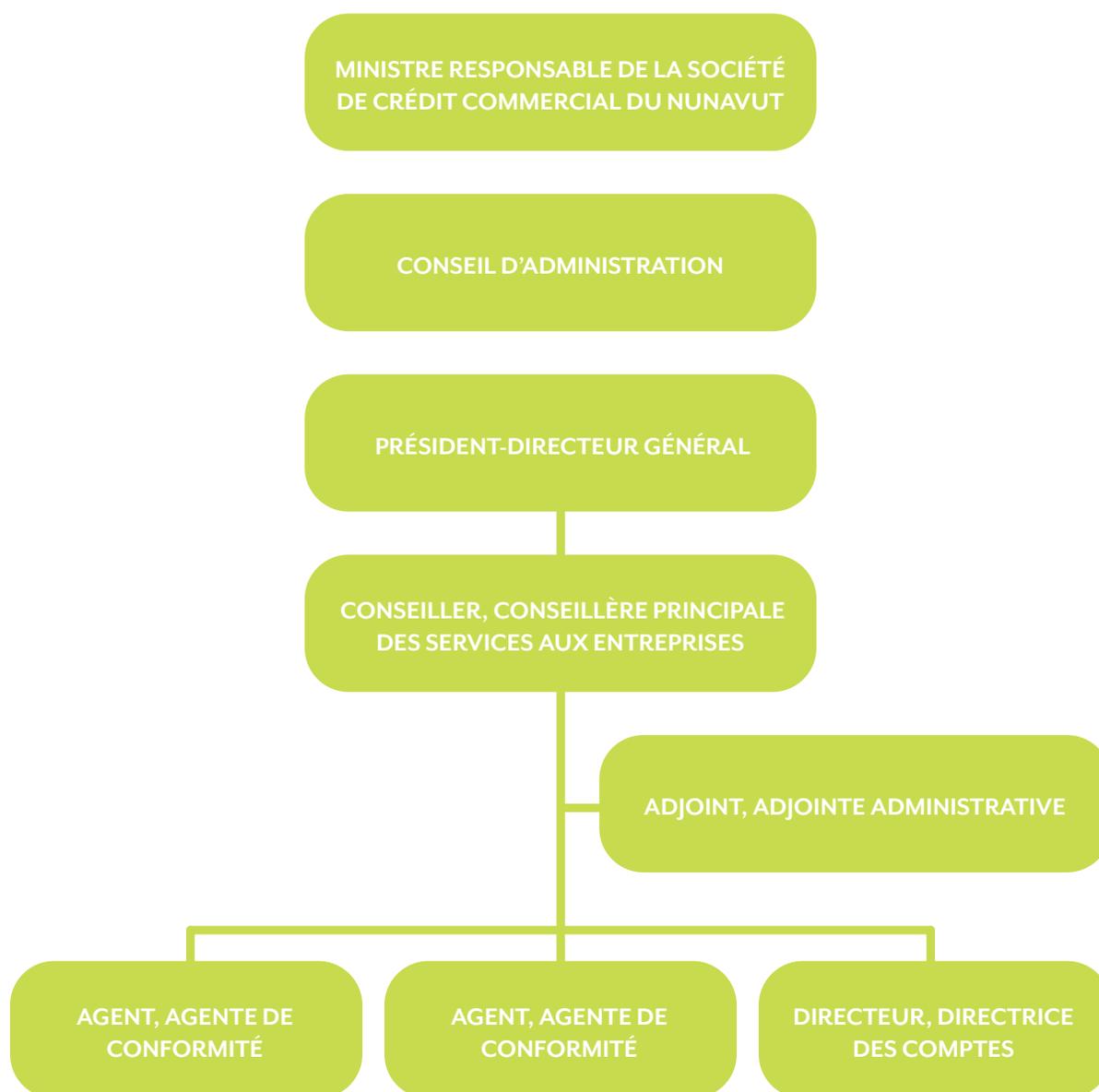


*Dushyenth Ganesan*

## Organigramme de la responsabilité organisationnelle

---

**L'organigramme ci-dessous illustre les liens hiérarchiques de la Société :**



Note : Tous les postes sont situés au bureau principal de la SCCN à Iqaluit.

# RAPPORT DE GESTION

## Bilan de l'année

Le nombre de clients qui ne sont pas en défaillance a diminué à 32 (34 en 2018). Il y a 14 (13 en 2018) clients en défaillance, la relation de la Société avec deux d'entre eux précède la création du Nunavut.

La Société a augmenté ses provisions spécifiques de 381 461 \$ (259 521 \$ en 2018). La provision générale a diminué de 86 108 \$ (27 722 \$ en 2018).

## La voie de l'avenir

La liquidation des actifs de deux des trois clients en défaillance, qui a débuté au cours des années antérieures, a pris fin en 2018-2019. Le syndic du troisième client en défaillance est en attente d'une date de la Cour de justice du Nunavut pour obtenir le consentement de répartir les fonds à la Société.

Des exercices précédents, il ne restera qu'un seul client en défaillance, pour qui la Société travaillera en collaboration dans le but de liquider ses actifs.

En 2018-2019, deux clients supplémentaires sont devenus en défaillance. La Société a lancé un processus sur la meilleure façon de liquider les actifs de l'un des clients et travaille main dans la main avec le deuxième à l'élaboration d'un plan de redressement.

Dans le cadre de sa relation avec sa société sœur, la Société de développement du Nunavut, ainsi que du protocole d'entente avec Kitikmeot Community Futures inc., la Société d'aide aux entreprises de Baffin et l'Atuqtuarvik Corporation, la Société continuera de chercher de nouveaux clients selon une approche collaborative.

La Société est optimiste en ce qui touche l'économie du Nunavut et continue de voir d'un bon œil les événements positifs dans le secteur minier. La croissance du Nunavut devra provenir de nouveaux secteurs comme les technologies, les énergies de rechange, la recherche et le tourisme.

## Faits saillants de 2018-2019

---

- Un plan stratégique actualisé pour 2019-2020 à 2021-2022
- Un site Web actualisé (<https://www.nbcc.nu.ca/>)
- Le lancement du portail du Conseil
- La formation continue du Conseil, qui comprend des séances sur la gouvernance de la Société et sur les Inuit Qaujimajatuqangit en milieu de travail et la participation au 14e événement Crown Corporate Governance
- Le perfectionnement professionnel continu du personnel
- Le parrainage et la participation au :
  - » *Salon professionnel du Nunavut, y compris comme participante*
  - » *Salon professionnel de Kivalliq*
  - » *Salon professionnel du Kitikmeot*
- Participant à la conférence des agents de développement économique communautaire de Qikiqtaaluk
- Participant à la conférence des agents de développement économique communautaire du Kivalliq
- Participant à la conférence des agents de développement économique communautaire de Kitikmeot
- Participant à la Chambre de commerce d'Iqaluit pendant la semaine des petites entreprises
- Le remboursement de 7 000 000 \$ de l'avance du gouvernement du Nunavut

# SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS

## Résultats de l'exercice en cours

La Société a affiché un excédent de 172 260 \$ (39 527 \$ en 2018) pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2019. Le déficit accumulé totalisait 1 084 145 \$ au 31 mars 2019 (1 256 405 \$ en 2018).

## Revenus

Les revenus de la SCCN pour 2018-2019 sont inférieurs de 65 308 \$ aux prévisions budgétaires (86 519 \$, en 2018).

REVENUS	2019 BUDGET	RÉEL 2019	RÉEL 2018
<b>INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS EN COURS</b>	1,200,000 \$	1,112,049 \$	1,072,681 \$
<b>AUTRES INTÉRÊTS</b>	32,000	54,643	70,800
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	1,232,000 \$	1,166,692 \$	1,143,481 \$

Aucun changement important n'a été observé quant aux revenus de 2017-2018. Les prévisions budgétaires de 2018-2019 s'appuyaient sur un portefeuille de prêts productifs de 20 \$ millions, avec un taux d'intérêt moyen de 6 %.

## Contributions

CONTRIBUTIONS	2019 BUDGET		RÉEL 2019		RÉEL 2018	
<b>GOUVERNEMENT DU NUNAVUT – FINANCEMENT DE BASE</b>	873,000	\$	860,286	\$	859,547	\$
<b>TOTAL DES CONTRIBUTIONS</b>	873,000	\$	860,286	\$	859,547	\$

Les contributions de la SCCN ont été inférieures aux prévisions budgétaires de 2018-2019 pour un montant de 12 714 \$ (dépassement de 21 336 \$ en 2018). Les services fournis sans élément de frais fluctuent tous les ans en se reposant sur un calcul de l'attribution fait par le GDN.

## Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles de la SCCN ont dépassé les prévisions budgétaires de 2018-2019 de 336 431 \$ (232 937 \$ en 2018), sans compter la provision pour pertes sur prêts et les intérêts sur l'avance du gouvernement du Nunavut.

CHARGES OPÉRATIONNELLES	2019 BUDGET		RÉEL 2019		RÉEL 2018	
<b>Salaires et avantages sociaux</b>	1,000,000	\$	742,687	\$	775,947	\$
<b>Honoraires professionnels</b>	110,000		78,424		119,196	
<b>Dépenses liées aux installations</b>	100,000		92,036		92,036	
<b>Frais de bureau</b>	30,000		32,127		27,815	
<b>Réunions du Conseil</b>	50,000		39,677		49,264	
<b>Déplacements</b>	70,000		31,215		67,905	
<b>Publicité et promotion</b>	60,000		76,189		86,129	
<b>Honoraires du Conseil</b>	35,000		22,775		38,575	
<b>Formation et perfectionnement</b>	25,000		33,200		45,964	
<b>Amortissement</b>	23,000		15,211		30,772	
<b>Autres charges</b>	1,000		4,028		1,556	
<b>Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles</b>	-		-		61,904	
<b>Total des charges opérationnelles</b>	<b>1,504,000</b>	<b>\$</b>	<b>1,167,569</b>	<b>\$</b>	<b>1,397,063</b>	<b>\$</b>

## **Salaires et avantages sociaux**

La Société était en deçà du budget en raison de deux postes vacants en 2019. Le réel de 2018-2019 était légèrement sous celui de 2017-2018.

## **Honoraires professionnels**

En 2019, les honoraires professionnels ont diminué principalement parce que la Société a migré d'un fournisseur externe de réseau de services informatiques au réseau principal d'affaires du ministère des Services communautaires et gouvernementaux. Cette migration a fait économiser 55 377 \$, somme qui a compensé le coût de 16 432 \$ défrayé pour la licence du logiciel du portail du Conseil. Les honoraires de services juridiques ont diminué de 10 294 \$, tandis que les honoraires de consultant ont augmenté de 9 614 \$. Des précisions sur les honoraires de consultant se trouvent dans la section Conclusion de contrat, acquisition et location du rapport annuel.

## **Dépenses liées aux installations**

Ce montant est le reflet d'un service fourni sans frais par le gouvernement du Nunavut, représentant le coût du bail pour l'espace du bureau de la Société à Iqaluit.

## **Frais de bureau**

Les frais de bureau ont légèrement augmenté en raison de réparations de véhicules.

## **Réunions du Conseil**

En 2018-2019, moins de membres ont assisté en personne aux réunions du Conseil, ce qui a réduit les frais de déplacement. Parallèlement, le nombre de membres du Conseil d'Iqaluit a augmenté, passant d'un à trois, ce qui a davantage contribué à la réduction des frais de déplacement.

## **Déplacements**

La Société continue d'utiliser des déplacements pour se rendre aux salons professionnels ceux-ci créant des occasions de rencontrer des clients actuels et potentiels. Les déplacements ont diminué essentiellement en raison du faible besoin de rencontrer des clients actuels ou potentiels.

## **Publicité et promotion**

La plupart des coûts pour actualiser le site Web de la Société ont été engagés en 2017-2018, ce qui explique la diminution de 13 068 \$ sur douze mois. Un montant total de 30 612 \$ a été dépensé pour moderniser le site Web de la Société, soit 8 772 \$ en 2018-2019 et 21 840 \$ en 2017-2018.

Les dépenses liées aux salons professionnels ont diminué de 10 626 \$ (15 137 \$ en 2019, 25 763 \$ en 2018) parce que la Société n'a pas assisté au Symposium sur l'exploitation minière au Nunavut (2 505 \$) et à l'événement semestriel des Aurores boréales (9,963 \$). La Société a également dépensé 3 340 \$ en 2017-2018 afin de commanditer la semaine de la petite entreprise de la Chambre de commerce d'Iqaluit.

Inversement, la Société a dépensé 5 182 \$ de plus pour commanditer trois salons professionnels régionaux : le Salon professionnel du Nunavut (5 337 \$ en 2019, 2 725 \$ en 2018), le Salon professionnel de Kivalliq (3 325 \$ en 2019, 2 300 \$ en 2018), et la Foire commerciale de Kitikmeot (6 475 \$ en 2019 et 4 930 \$ en 2018).

Par ailleurs, les droits d'adhésion ont diminué de 1 747 \$ (2 432 \$ en 2019, 4 179 \$ en 2018) parce que le Forum économique du Nunavut n'était plus offert.

Finalement, en raison des postes à pourvoir sur le Conseil, des appels pour obtenir des marques d'intérêt ont été faits en 2018-2019 et 2017-2018. En 2018-2019, 25 148 \$ ont été dépensés, tandis que 10 972 \$ ont été dépensés en 2017-2018. Ce qui a causé une augmentation de 15 501 \$ de 2017-2018 à 2018-2019.

## **Honoraires du Conseil**

Les honoraires du Conseil ont diminué parce que quatre membres du Conseil ont assisté au 13<sup>e</sup> événement Crown Corporate Governance et aux Aurores boréales en 2017-2018. De plus, seulement neuf réunions du Conseil ont eu lieu en 2018-2019 en comparaison de douze en 2017-2018.

## **Formation et perfectionnement**

Une diminution est survenue de 2017-2018 à 2018-2019 parce que quatre membres du Conseil ont assisté l'année précédente au 13<sup>e</sup> événement Crown Corporate Governance, tandis qu'un seul membre du Conseil et un employé ont assisté à l'événement pendant l'exercice financier en cours.

## **Amortissement**

L'amortissement a diminué en 2018-2019 parce que des immobilisations corporelles ont été jugées être en surplus à la suite de la migration au réseau principal d'affaires du GDN. Prière de voir les commentaires sous honoraires professionnels et pertes sur disposition d'immobilisations corporelles.

## **Pertes sur disposition d'immobilisations corporelles**

La migration au réseau principal d'affaires du GDN à la fin de 2017-2018 a demandé que la Société change pour les ordinateurs de bureau et les moniteurs standards du GDN, causant la mise au rebut de certaines immobilisations corporelles. Des opérations de cette nature ne se sont pas produites en 2018-2019.

## Intérêts sur les avances du gouvernement du Nunavut

Les intérêts sur les avances du gouvernement du Nunavut ont connu une augmentation, passant de 356 428 \$ à 391 796 \$ en raison d'une augmentation des taux de rendement de 3 ans des obligations types du gouvernement canadien. Depuis le 24 mai 2017, les rendements ont augmenté de 1,25 %.

La Société a pu maintenir les intérêts sur les avances du gouvernement du Nunavut dans le budget prévu en remboursant 7 000 000 \$ de l'avance du gouvernement du Nunavut.

Intérêts	2019 Budget	Réel 2019	Réel 2018
<i>Intérêts sur les avances du gouvernement du Nunavut</i>	400,000 \$	391,796 \$	356,428 \$

## Provision pour pertes sur prêts

La SCCN a été sous les prévisions budgétaires de 2018-2019 concernant la provision pour pertes sur prêts de 145 353 \$ (dépassant de 18 201 \$ en 2018).

PERTES SUR CRÉANCE	2019 BUDGET	RÉEL 2019	RÉEL 2018
<i>Provision pour pertes sur prêts</i>	150,000 \$	295,353 \$	231,799 \$

La provision pour les pertes sur prêts est fondée sur l'analyse de toutes les facilités de crédit des clients. Elle représente la meilleure estimation de la direction pour les pertes sur créance probables en s'appuyant sur l'expérience antérieure. La provision totale pour 2018-2019, qui comprend les provisions générales et spécifiques, est de 4 056 163 \$ (3 760 810 \$ en 2018), soit une augmentation de 295 353 \$ par rapport à l'exercice précédent (augmentation de 231 799 \$ en 2018).

## Provision spécifique pour les prêts à problème

---

Le total des provisions spécifiques de la Société pour les prêts improductifs s'élevait à 3 798 479 \$ à la fin de l'exercice (3 417 018 \$ en 2018), soit une augmentation de 11,2 % (8,2 % en 2018) par rapport à 2017-2018.

Un total de quatorze (treize en 2018) facilités de crédits sont sous provisions spécifiques, ce qui représente 26,9 % (24,5 % en 2018) du total des 52 facilités de crédit (53 en 2018). Ces quatorze facilités de crédit comprennent sept collectivités différentes (six en 2018). La Société compte actuellement des facilités de crédit dans neuf collectivités différentes (10 en 2018).

La direction analyse le portefeuille régulièrement pour déterminer si certaines facilités de crédit doivent être considérées comme douteuses. Pendant 2018-2019, les provisions spécifiques de six facilités de crédit (quatre en 2018) étaient soit nouvellement établies ou ajustées pour un montant total de 381 461 \$ (259 521 \$ en 2018).

Des provisions spécifiques ont été décrétées pour deux facilités de crédits supplémentaires (une en 2018) pour un total de 624 539 \$ (125 000 \$ en 2018). La provision spécifique appliquée à trois de ces facilités de crédit (une en 2018) a été réduite de 246 666 \$ (32 479 \$ en 2018) parce que la valeur recouvrée de la garantie s'est avérée plus élevée que prévu. La provision spécifique sur une facilité de crédit (deux en 2018) a été augmentée de 3 588 \$ (167 000 \$ en 2018).

## Provision générale pour les prêts productifs

---

La provision générale pour les prêts productifs est calculée tous les ans pour pallier des insuffisances possibles dans l'ensemble du portefeuille de facilités de crédit après avoir tenu compte des provisions spécifiques. La provision générale sur les prêts productifs est calculée en prenant le total des prêts en cours, moins les provisions spécifiques sur les prêts improductifs à la fin de l'exercice financier, moins tous les remboursements de soldes des prêts après la fin de l'exercice, que l'on multiplie par 2 %.

La provision générale pour les prêts productifs pour 2018-2019 est de 257 684 \$ (343 792 \$ en 2018), qui représente une diminution de 86 108 \$ ou 25,0 % (une diminution de 27 722 \$ en 2018, soit 7,5 %) en comparaison de 2017-2018.

## Radiations

---

Selon les dispositions de la Loi sur la gestion des finances publiques, le Conseil peut approuver la radiation du capital et des intérêts impayés d'un prêt si le montant total impayé d'un prêt est de 20 000 \$ ou moins. La radiation doit être approuvée par l'Assemblée législative du Nunavut si le montant total impayé est supérieur à 20 000 \$. Un prêt radié peut encore faire l'objet de mesures de recouvrement.

Il n'y a eu aucune radiation de facilité de crédit pendant l'année. Cependant, postérieur à la fin de l'exercice financier, six facilités de crédit ont été radiées aux termes du Projet de loi 24. Le montant total radié était de 929 229 \$ comprenant un principal de 897 223 \$, des intérêts de 25 767 \$ et des frais de préservation de 6 239 \$.

# CONCLUSION DE CONTRAT, ACQUISITION ET LOCATION

## Conclusion de contrat, acquisition et location

---

La Société a émis une DDP sur invitation en 2018-2019 pour la facilitation d'un plan stratégique actualisé. De plus, la Société a conclu des contrats à fournisseur unique pour un logiciel privé, des produits promotionnels et des services professionnels.

Le bureau de la Société situé dans l'édifice Parnaivik à Iqaluit est loué par le biais du ministère des Services communautaires et gouvernementaux. Les dépenses liées aux installations s'élèvent à 92 036 \$ pour 2018-2019 (92 036 \$ en 2018).

La majorité des dépenses de la Société qui sont assujetties aux activités de conclusion de contrat, d'acquisition et de location sont des services professionnels. Les services professionnels comprennent les services juridiques, de traduction et de communication.

Les montants globaux des contrats décernés aux fournisseurs ont été les suivants :

COLLECTIVITÉ	FOURNISSEUR	TYPE DE SERVICE	MÉTHODE DE PASSATION	RÉEL 2019	RÉEL 2018	ENTREPRISE INUITE	NNI
Iqaluit	Dubuc Osland	Services juridiques	Fournisseur unique	23,066	\$ 30,009	\$	
Iqaluit	Secure North IT Solutions Inc.	Technologie de l'information	Fournisseur unique	0	54,694		
Iqaluit	Outcrop Nunavut	Communications	Convention d'offre à commandes	17,812	11,779		*
Iqaluit	Katittut	Communications	Convention d'offre à commandes	9,720	21,840		
Iqaluit	Institut sur la gouvernance	Formation du Conseil	Fournisseur unique	8,407	0		
Iqaluit	Consulting Matrix	Services-conseils	DDP sur invitation	17,290	0		
Iqaluit	Banque de développement du Canada	Services-conseils	Fournisseur unique	0	13,500		
Iqaluit	Common Goals Software	Formation	Fournisseur unique	6,251	4,855		
Iqaluit	Eileen Kilabuk-Weber	Services de traduction	Fournisseur unique	7,397	0		
Iqaluit	Parenty Reitmeier Inc.	Services de traduction	Fournisseur unique	0	7,750		
Iqaluit	Festival Promotions	Produits promotionnels	Fournisseur unique	0	2,225		
Iqaluit	Pegatrix Promotions	Produits promotionnels	Fournisseur unique	0	3,065		
Iqaluit	4imprint	Produits promotionnels	Fournisseur unique	8,970	5,594		
Iqaluit	Diligent	Software	Fournisseur unique	19,297	0		
<b>TOTALS</b>				<b>118,210</b>	<b>\$ 155,311</b>	<b>\$</b>	

# PORTEFEUILLE DE PRÊTS

## Activité au sein du portefeuille

Le nombre de facilités de crédit a diminué d'un, passant à 52 (53 en 2018), tandis que le nombre de clients a aussi diminué d'un, soit 46 (47 en 2018).

Deux (deux en 2018) nouvelles marges de crédit ont été approuvées pour un total de 1 340 000 \$ (600 000 \$ en 2018). À la fin de l'exercice, un montant de 660 679 \$ (136 005 \$ en 2018) avait été utilisé.

Une (une en 2018) des marges de crédit existantes a été augmentée de 150 000 \$ (50 000 \$ en 2018) au renouvellement. Six (huit en 2018) autres marges de crédit ont été renouvelées, totalisant 3 300 000 \$ (4 550 000 \$ en 2018). Deux marges de crédit (quatre en 2018) dont le solde totalisait 1 101 267 \$ (2 198 098 \$ en 2018) ont été remboursées.

Une lettre de garantie de 300 000 \$ (300 000 \$ en 2018) a été renouvelée pour un client (un en 2018).

Six nouveaux prêts à terme (un en 2018) ont été approuvés en 2018-2019 totalisant 2 285 342 \$ (650 000 \$ en 2018). Deux clients (un en 2018) ont obtenu une approbation pour l'augmentation de leurs prêts à terme pour un montant total de 85 000 \$ (345 000 \$ en 2018). Cinq (quatre en 2018) prêts à terme totalisant 3 298 577 \$ (1 516 328 \$ en 2018) ont été renouvelés. Une (trois en 2018) marge de crédit existante de 150 000 \$ (750 000 \$ en 2018) a été convertie en prêt à terme. Trois (trois en 2018) prêts à terme totalisant 1 239 896 \$ (546 335 \$ en 2018) ont été entièrement remboursés pendant l'année.

## Décaissements de facilités de crédit

En 2018-2019, des avances de fonds ont été accordées aux entreprises suivantes en raison de nouvelles facilités de crédit :

- **BLACK HEART CAFÉ INC.**
- **CHOU CONSULTING AND DEVELOPMENT INC.**
- **6999514 CANADA INC.**
- **5514 NUNAVUT INC.**

## Gestion des risques du portefeuille

Afin de réduire les risques liés à son portefeuille, la Société diversifie ses facilités de crédit par collectivité et par secteur d'industrie. Des renseignements à cet égard sont fournis dans les tableaux ci-dessous.

Étant donné que, selon la loi, la Société ne peut prêter plus de 1 000 000 \$ à une même entreprise ou à un groupe d'entreprises liées, elle utilise une gestion des risques pour chaque client en ce qui a trait au montant des facilités de crédit. Les facilités de crédit de la Société sont garanties par les actifs de chaque client.

## Activité du portefeuille par collectivité

La Société a la capacité et le mandat de fournir des facilités de crédit à toutes les collectivités du Nunavut. À la fin d'exercice financier, la Société avait des facilités de crédit impayées dans neuf (dix en 2018) des vingt-cinq collectivités du Nunavut.

Les neuf localités qui ont des facilités de crédit impayées sont : Cambridge Bay et Kugluktuk dans la région du Kitikmeot ; Arviat, Coral Harbour et Rankin Inlet dans la région du Kivalliq ; et Clyde River, Pangnirtung, Iqaluit et Cape Dorset dans la région du Qikiqtaaluk.

**Les tableaux ci-dessous indiquent le type et le montant (principal seulement) des facilités de crédit dans chaque collectivité.**

### Région du Qikiqtaaluk

RÉGION	2018/2019				2017/2018			
Collectivité	Prêts à terme	Marges de crédit	Montant total	Pourcentage du portefeuille (%)	Prêts à terme	Marges de crédit	Montant total	Pourcentage du portefeuille (%)
<b>QIKIQTAALUK</b>								
<b>Cape Dorset</b>	3	1	1,282,389	6.5	2	1	1,101,563	5.1
<b>Clyde River</b>	2	-	1,112,146	5.6	2	-	1,142,716	5.3
<b>Iqaluit</b>	24	7	10,982,906	55.6	23	8	12,030,220	55.5
<b>Pangnirtung</b>	1	-	143,114	0.7	1	-	139,593	0.6
<b>Qikiqtarjuaq</b>	-	-	-	-	1	-	254,574	1.2
<b>Total – Qikiqtaaluk</b>	30	8	13,520,555	68.4	29	9	14,668,666	67.7

## Région du Kivalliq

RÉGION	2018/2019				2017/2018			
Collectivité	Prêts à terme	Marges de crédit	Montant total	Pourcentage du portefeuille (%)	Prêts à terme	Marges de crédit	Montant total	Pourcentage du portefeuille (%)
<b>KIVALLIQ</b>								
Arviat	1	-	537,897	2.7	2	-	750,571	3.5
Coral Harbour	2	-	997,841	5.0	2	-	997,841	4.6
Rankin Inlet	3	-	1,179,013	6.0	3	-	1,212,670	5.6
<b>Total – Kivalliq</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>2,714,751</b>	<b>13.7</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>2,961,082</b>	<b>13.7</b>

## Région du Kitikmeot

RÉGION	2018/2019				2017/2018			
Collectivité	Prêts à terme	Marges de crédit	Montant total	Pourcentage du portefeuille (%)	Prêts à terme	Marges de crédit	Montant total	Pourcentage du portefeuille (%)
<b>KITIKMEOT</b>								
Cambridge Bay	5	1	2,086,714	10.6	4	2	2,458,057	11.4
Kugluktuk	2	-	1,426,267	7.3	2	-	1,558,262	7.2
<b>Total – Kitikmeot</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>3,512,981</b>	<b>17.9</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>4,016,319</b>	<b>18.6</b>

<b>TOTAL</b>								
<b>Total du portefeuille de prêts</b>	<b>43</b>	<b>9</b>	<b>19,748,287</b>	<b>100.0</b>	<b>42</b>	<b>11</b>	<b>21,646,067</b>	<b>100.0</b>

## Activité du portefeuille par branche d'industrie

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des risques du portefeuille, la Société diversifie ses facilités de crédit en fonction des branches d'industrie. Le tableau ci-dessous indique le montant (principal seulement) des facilités de crédit de la Société dans chaque branche d'industrie à la fin d'exercice financier.

Branche d'industrie	2018/2019				2017/2018			
	Prêts à terme	Marges de crédit	Montant total	Pourcentage du portefeuille (%)	Prêts à terme	Marges de crédit	Montant total	Pourcentage du portefeuille (%)
<b>PRÊTS PRODUCTIFS</b>								
Aviation	-	1	99,981	0.5	-	1	-	-
Construction	8	4	6,359,199	32.2	5	6	5,384,179	24.9
Pêches	-	-	-	-	1	-	254,574	1.2
Hébergement et accueil	6	-	2,372,601	12.0	6	-	2,405,565	11.1
Immobilier	2	1	768,274	3.9	3	-	1,411,755	6.5
Commerce de détail	3	1	1,108,798	5.6	4	1	2,082,337	9.6
Services	8	2	2,935,820	14.9	9	2	4,781,143	22.1
Transport	2	-	493,316	2.5	1	1	773,040	3.6
<b>Total - productifs</b>	<b>29</b>	<b>9</b>	<b>14,137,989</b>	<b>71.6</b>	<b>29</b>	<b>11</b>	<b>17,092,593</b>	<b>79.0</b>
<b>À problème</b>	<b>14</b>	<b>-</b>	<b>5,610,298</b>	<b>28.4</b>	<b>13</b>	<b>-</b>	<b>4,553,474</b>	<b>21.0</b>
<b>Total du portefeuille de prêts</b>	<b>43</b>	<b>9</b>	<b>19,748,287</b>	<b>100.00</b>	<b>42</b>	<b>11</b>	<b>21,646,067</b>	<b>100.0</b>

## EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÊTS

En général, les banques à charte du Canada, ce qui est particulièrement vrai au Nunavut, n'offrent pas de facilités de crédit aux entreprises qui sont en démarrage ou qui n'ont pas encore mené avec succès des opérations.

Cela a récemment changé au Nunavut à la suite de la création de l'Atuqtuarvik Corporation et de la Banque des Premières Nations du Canada, qui est détenue à 17,66 % par l'Atuqtuarvik Corporation. Nunavut Tunngavik Incorporated, signataire de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, est l'unique actionnaire de Atuqtuarvik Corporation.

La Société peut offrir des facilités de crédit de la façon suivante :

- Des prêts à des entreprises commerciales ;
- Des garanties d'emprunt pour des prêts consentis par des institutions financières à des entreprises commerciales ;
- Des cautionnements pour des entreprises établies sur le territoire ; et
- Des actes de caution fournis par des sociétés de cautionnement couvrant les entreprises établies sur le territoire d'un montant maximal de 1 000 000 \$ à une même entreprise ou à un groupe d'entreprises liées.

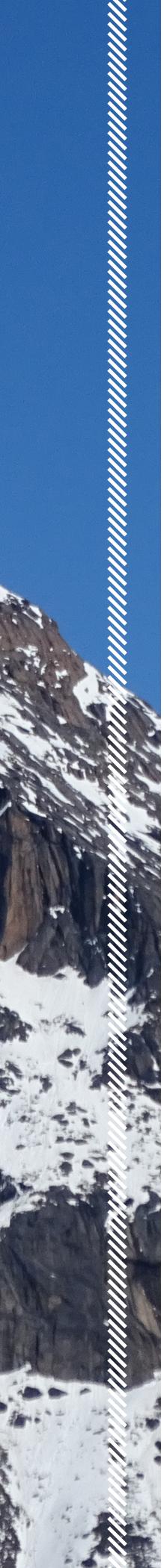
Quant aux prêts, la Société offre des marges de crédit et des prêts à terme.

- Les marges de crédit doivent être renouvelées annuellement.
- L'échéance maximale des prêts à terme est de 5 ans, et la période d'amortissement maximale peut aller jusqu'à vingt-cinq ans.

Les taux d'intérêt sont établis par l'addition au coût d'emprunt d'un facteur de rajustement basé sur le risque de 0 à 5 %.

- Le coût d'emprunt est le taux chargé par le gouvernement du Nunavut à la Société pour son prêt sur le fonds de roulement.
- Le taux d'intérêt que la Société impose à ses clients équivaut au taux en vigueur le premier jour du trimestre au cours duquel le Conseil approuve la facilité de crédit auquel elle ajoute un facteur de rajustement basé sur le risque.





////////////////////////////////////

# SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

**ÉTATS FINANCIERS**

*POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019*

Cette page est laissée en blanc intentionnellement.



---

# SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

---

---

## ÉTATS FINANCIERS

---

31 mars 2019

## Table des matières

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers	37
Rapport du vérificateur indépendant	38
États financiers	
» <i>État de la situation financière</i>	42
» <i>État des résultats et du déficit accumulé</i>	43
» <i>État de la variation de la dette nette</i>	44
» <i>État des flux de trésorerie</i>	45
Notes sur les états financiers	46
Annexe A - Annexe des immobilisations corporelles	64
Annexe B - Échéancier de projet - Professionnel et institutionnel Programme de développement	65

Cette page est laissée en blanc intentionnellement.



## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVE AUX ÉTATS FINANCIERS

---

Les états financiers de la Société de crédit commercial du Nunavut (ci-après nommée : « Société ») ci-joints et tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relèvent de la responsabilité de la direction de la Société et ils ont été vérifiés et approuvés par le Conseil.

La direction est responsable de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (ci-après nommées : « NCSP »). Des montants indiqués dans les états financiers, comme la provision pour pertes sur prêts et la provision pour les avantages sociaux futurs des employés, sont fondés sur le jugement et sur les meilleures estimations de la direction.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités en matière de rapports financiers, la direction maintient et s'appuie sur des pratiques et des systèmes de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir une assurance raisonnable que les opérations sont autorisées et enregistrées, que les actifs sont protégés et contrôlés, et que les dossiers appropriés sont conservés. Ces contrôles et ces pratiques visent à assurer la conduite ordonnée des activités, l'exactitude des documents comptables, la préparation dans les délais prescrits de renseignements financiers fiables et le respect des politiques et des exigences réglementaires de la Société.

Le Conseil a la responsabilité de voir à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôle interne. Les auditeurs externes ont pleinement et librement accès au Conseil.

L'auditeur externe de la Société, le vérificateur général du Canada, a la responsabilité d'auditer les opérations et des états financiers de la Société et de produire son rapport y afférent.



---

**Peter Ma, CPA, CA**

*Président-directeur général*

10 juin 2019



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre responsable de la Société de crédit commercial du Nunavut

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de crédit commercial du Nunavut, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état des résultats et du déficit accumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de crédit commercial du Nunavut au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société de crédit commercial du Nunavut conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une

anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société de crédit commercial du Nunavut à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société de crédit commercial du Nunavut ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société de crédit commercial du Nunavut.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non

dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société de crédit commercial du Nunavut;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société de crédit commercial du Nunavut à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société de crédit commercial du Nunavut à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### **Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées**

##### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Société de crédit commercial du Nunavut dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut et ses règlements, la *Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut* et ses règlements ainsi que les règlements administratifs de la Société de crédit commercial du Nunavut.

À notre avis, les opérations de la Société de crédit commercial du Nunavut dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. En outre, à notre avis, des livres comptables appropriés ont été tenus par la Société de crédit commercial du Nunavut et les états financiers sont conformes à ces livres.

*Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées*

La direction est responsable de la conformité de la Société de crédit commercial du Nunavut aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Société de crédit commercial du Nunavut à ces autorisations spécifiées.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées*

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour le vérificateur général du Canada par intérim,



Michael B. Robichaud, CPA, CA  
Directeur principal

Ottawa, Canada  
Le 10 juin 2019

# SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 mars 2019

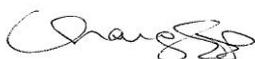
	2019		2018	
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
Encaisse (note 3)	1,501,075	\$	6,179,051	\$
Comptes débiteurs	14,925		45,402	
Somme à recevoir du gouvernement du Nunavut	62,618		69,779	
Prêts en cours (notes 4, 5, et 6)	15,961,025		18,180,219	
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>17,539,643</b>	<b>\$</b>	<b>24,474,451</b>	<b>\$</b>
<b>PASSIF</b>				
Comptes créditeurs et charges à payer (note 7)	290,710	\$	395,554	\$
Passif pour les indemnités de fin d'emploi (note 8)	17,545		34,892	
Somme dû au gouvernement du Nunavut (note 9)	18,391,796		25,356,428	
<b>Total des passifs</b>	<b>18,700,051</b>	<b>\$</b>	<b>25,786,874</b>	<b>\$</b>
Dette nette	(1,160,408)		(1,312,423)	
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>				
Immobilisations corporelles (annexe A)	38,407	\$	29,191	\$
Dépenses payées d'avance	37,856		26,827	
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>76,263</b>	<b>\$</b>	<b>56,018</b>	<b>\$</b>
Déficit accumulé	(1,084,145)	\$	(1,256,405)	\$

Obligations contractuelles (note 11)

Droits contractuels (note 12)

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvés par le Conseil :



Marg Epp  
Présidente du Conseil

# SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

## ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT ACCUMULÉ

pour l'exercice clos le 31 mars

	2019		2019		2018	
	Budget (Note 14)		Réel		Réel	
<b>REVENUS</b>						
Intérêts sur les prêts en cours	1,200,000	\$	1,112,049	\$	1,072,681	\$
Autres intérêts (note 3)	32,000		54,643		70,800	
<b>Total des revenus</b>	<b>1,232,000</b>	<b>\$</b>	<b>1,166,692</b>	<b>\$</b>	<b>1,143,481</b>	<b>\$</b>
<b>CHARGES</b>						
Salaires et avantages sociaux	1,000,000	\$	742,687	\$	775,947	\$
Intérêts sur les avances du gouvernement du Nunavut (note 9)	400,000		391,796		356,428	
Provisions pour pertes sur prêts (note 5)	150,000		295,353		231,799	
Dépenses liées aux installations	100,000		92,036		92,036	
Honoraires professionnels	110,000		78,424		119,196	
Publicité et promotion	60,000		76,189		86,129	
Réunions du Conseil	50,000		39,677		49,264	
Formation et perfectionnement	25,000		33,200		45,964	
Dépenses de bureau	30,000		32,127		27,815	
Déplacements	70,000		31,215		67,905	
Honoraires du Conseil	35,000		22,775		38,575	
Amortissement (annexe A)	23,000		15,211		30,772	
Autres charges	1,000		4,028		1,556	
Pertes sur disposition d'immobilisations corporelles	-		-		61,904	
<b>Total des charges</b>	<b>2,054,000</b>	<b>\$</b>	<b>1,854,718</b>	<b>\$</b>	<b>1,985,290</b>	<b>\$</b>
Déficit pour l'exercice avant la contribution du gouvernement	(822,000)	\$	(688,026)	\$	(841,809)	\$
<b>CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT</b>						
Financement de soutien et services fournis gratuitement (note 13)	873,000	\$	860,286	\$	859,547	\$
<b>Contribution totale du gouvernement du Nunavut</b>	<b>873,000</b>	<b>\$</b>	<b>860,286</b>	<b>\$</b>	<b>859,547</b>	<b>\$</b>
<b>CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA</b>						
Programme de perfectionnement professionnel et institutionnel (annexe B)	-	\$	-	\$	21,789	\$
<b>Contribution totale du gouvernement du Canada</b>	<b>-</b>	<b>\$</b>	<b>-</b>	<b>\$</b>	<b>21,789</b>	<b>\$</b>
Excédent pour l'exercice	51,000	\$	172,260	\$	39,527	\$
Déficit accumulé au début de l'exercice	(1,256,405)	\$	(1,256,405)	\$	(1,295,932)	\$
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	(1,205,405)	\$	(1,084,145)	\$	(1,256,405)	\$

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

## ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

pour l'exercice clos le 31 mars

	2019		2019		2018
	Budget (Note 14)		Réel		Réel
Excédent pour l'exercice	51,000	\$	172,260	\$	39,527
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (ANNEXE A)</b>					
Acquisitions	-	\$	(24,427)		(9,513)
Amortissement	23,000		15,211		30,772
Pertes sur disposition d'immobilisations corporelles	-		-		61,904
	<b>23,000</b>	<b>\$</b>	<b>(9,216)</b>		<b>83,163</b>
Acquisitions nettes avec dépenses payées d'avance	-		(11,029)		(14,555)
Diminution de la dette nette	74,000	\$	152,015		108,135
Dette nette au début de l'exercice	(1,312,423)		(1,312,423)		(1,420,558)
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>	<b>(1,238,423)</b>	<b>\$</b>	<b>(1,160,408)</b>	<b>\$</b>	<b>(1,312,423)</b>

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice clos le 31 mars

	2019		2018	
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE (AFFECTÉ AUX) ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>				
Intérêts reçus sur les prêts en cours	1,090,532	\$	1,006,754	\$
Contributions du gouvernement du Nunavut	700,000		700,000	
Contributions du gouvernement du Canada	22,334		-	
Rabais de TPS	19,611		27,913	
Paiements aux fournisseurs	(373,814)		(422,092)	
Paiements d'intérêt sur l'avance du gouvernement du Nunavut	(356,428)		(174,173)	
Intérêts reçus du compte bancaire actuel	61,804		63,493	
Argent payé au gouvernement du Nunavut	(794,616)		(1,289,392)	
<b>Flux de trésorerie provenant de (affecté aux) activités d'exploitation</b>	<b>369,423</b>	<b>\$</b>	<b>(87,497)</b>	<b>\$</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE (AFFECTÉ AUX) ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>				
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(24,427)	\$	-	\$
<b>Flux de trésorerie (affecté aux) activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>(24,427)</b>	<b>\$</b>	<b>-</b>	<b>\$</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE (AFFECTÉ AUX) ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>				
Remboursement de prêts en cours	3,841,487	\$	4,910,213	\$
Paiements d'honoraires reçus	83,434		129,207	
Décaissements de prêts en cours	(1,947,893)		(1,680,942)	
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>1,977,028</b>	<b>\$</b>	<b>3,358,478</b>	<b>\$</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>				
Remboursement de l'avance du gouvernement du Nunavut	(7,000,000)	\$	-	\$
<b>Flux de trésorerie (affectés aux) activités de financement</b>	<b>(7,000,000)</b>	<b>\$</b>	<b>-</b>	<b>\$</b>
Augmentation/diminution du flux de trésorerie	(4,677,976)		3,270,981	
Encaisse au début de l'exercice	6,179,051	\$	2,908,070	\$
Encaisse à la fin de l'exercice	1,501,075	\$	6,179,051	\$

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

---

# SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

---

## NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

---

31 mars 2019

### 1. La Société

#### (A) AUTORITÉ

La Société de crédit commercial du Nunavut (ci-après nommée : « Société ») est une société territoriale détenue en propriété exclusive par le gouvernement du Nunavut (ci-après nommé : « Gouvernement »). Elle a été créée le 1er avril 1999 en vertu de l'article 29 de la Loi sur le Nunavut. La Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut définit la structure juridique et celle de fonctionnement. Les fonctions de la Société sous l'égide du ministère du Développement économique et des Transports du Gouvernement (ci-après nommé : « Ministère ») sont assujetties à l'annexe IX de la Loi sur la gestion des finances publiques du Nunavut.

#### (B) MANDAT

Le mandat de la Société est de fonctionner libre de tout lien de dépendance de la société territoriale afin de stimuler le développement économique et l'emploi au Nunavut grâce à un programme de prêts en soutenant, finançant et investissant dans les entreprises commerciales des résidents. Son rôle combine celui de prêteur au soutien des occasions du Nord à celui d'une agence d'aide au développement pour les entreprises du Nunavut. La Société n'offre pas de subventions, de prêts assortis de conditions avantageuses ou de prêts-subventions et elle ne peut faire d'investissements dans le capital-actions. À ce titre, la Société n'a qu'un seul programme.

#### (C) CONTRIBUTIONS ET AVANCES DU GOUVERNEMENT

La Société dépend économiquement des contributions continues du Gouvernement en ce qui touche tous ses frais d'administration directs. L'accord de contribution avec le Ministère précise une contribution fixe pour l'année.

L'article 47 de la loi autorise également le Gouvernement à faire une avance à la Société d'un montant tiré du Trésor ne pouvant pas dépasser 50 \$ millions avec pour objectif de fournir de l'aide financière aux entreprises. Le Conseil de gestion financière a fixé la limite de l'avance pour le fonds de roulement à 40 \$ millions. Ces avances sont remboursables au Gouvernement selon des modalités pouvant être déterminées par le ministre des Finances.

#### (D) IMPÔTS

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, la Société est non imposable.

---

# SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

---

## NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

---

31 mars 2019

### 2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (ci-après nommé : « NCSP ») comme émises par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Voici un résumé des principales politiques comptables.

#### (A) ENCAISSE

L'encaisse comprend les soldes bancaires, après déduction des chèques en circulation et des avances de la fiducie. Un excédent de l'encaisse gagne des intérêts en fonction du taux d'intérêt bancaire du Gouvernement.

#### (B) COMPTES DÉBITEURS

La valeur des comptes débiteurs est établie selon la méthode de la moindre valeur ou de la valeur nette de réalisation. Les provisions pour moins-valeur sont enregistrées au besoin en tenant compte de toutes les circonstances connues au moment de la préparation des états financiers, y compris les événements passés.

#### (C) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à un coût après déduction de l'amortissement cumulé. L'amortissement est indiqué selon un solde dégressif en utilisant les taux suivants :

<b>Ordinateurs et équipement de bureau</b>	<b>30%</b>
<b>Meubles et appareils d'éclairage de bureau</b>	<b>20%</b>

L'amortissement des immobilisations corporelles commence le mois suivant leur achat.

Les immobilisations corporelles sont dépréciées lorsque des conditions indiquent qu'elles ont arrêté de contribuer à la capacité de la Société de fournir des biens ou des services ou lorsque la valeur des futurs avantages économiques liés aux immobilisations corporelles est inférieure à la valeur comptable nette. Les dépréciations nettes sont enregistrées comme une charge dans l'état des résultats et du surplus accumulé. Les dépréciations ne sont pas contrepassées à la suite d'une augmentation subséquente de la valeur estimative de l'immobilisation.

#### (D) INCERTITUDE D'ÉVALUATION

La préparation d'états financiers conformément aux NCSP exige que la direction fasse des prévisions et des hypothèses touchant les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges rapportés dans les états financiers. Compte tenu de leur nature, ces estimations et ces hypothèses sont assujetties à l'incertitude d'évaluation. L'effet de leur modification sur les états financiers lors d'exercices futurs pourrait être important, même si au moment de la préparation de ces états financiers la direction croit que ces estimations et hypothèses sont raisonnables. L'estimation la plus importante de la direction concerne les provisions pour pertes sur prêts. Une variation de la qualité du portefeuille de prêts ou des conditions économiques en vertu desquelles ces estimations sont faites et pourraient causer des changements importants dans ces estimations de la direction.

---

# SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

---

## NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

---

31 mars 2019

### 2. Principales conventions comptables (suite)

#### (E) INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont répartis selon des classements d'actifs financiers et de passifs financiers. Les instruments financiers de la Société sont au départ enregistrés à la juste valeur et ensuite mesurés au coût ou au coût amorti en utilisant la méthode de taux d'intérêt réel.

Voici la liste des instruments financiers de la Société et leurs bases de mesure connexes en date du 31 mars 2019.

<b>Actifs financiers</b>	<b>Base de mesure</b>
<i>Encaisse</i>	Coût
<i>Comptes débiteurs</i>	Coût
<i>Prêts en cours</i>	Coût amorti
<i>Somme due au gouvernement du Nunavut</i>	Coût
<i>Frais de crédit à recevoir</i>	Coût

<b>Passifs financiers</b>	<b>Base de mesure</b>
<i>Comptes créditeurs et charges à payer</i>	Coût
<i>Somme due au gouvernement du Nunavut</i>	Coût

Tous les actifs financiers sont soumis chaque année à un test de perte de valeur. Lorsque les actifs financiers perdent de leur valeur, les pertes de valeur sont portées à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

#### (F) INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS EN COURS

Les intérêts sur les prêts en cours sont comptabilisés selon une comptabilité d'exercice. Tous les paiements reçus pour les prêts ordinaires sont imputés au solde impayé des autres charges, de l'intérêt et du principal, dans cet ordre.

---

# SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

---

## NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

---

31 mars 2019

### 2. Principales conventions comptables (suite)

#### (G) PRÊTS EN COURS

Un prêt est classé comme douteux lorsqu'à la suite de l'analyse complète de la situation, il est déterminé que la qualité de crédit du prêt s'est détériorée d'une façon telle que la direction a pour opinion qu'il n'existe aucune assurance raisonnable de recouvrement en temps opportun du montant complet du principal et des intérêts. De telles considérations peuvent comprendre les éléments suivants et sont évaluées de concert avec d'autres facteurs contributifs et atténuants qui peuvent exister quant à un prêt précis :

1. **Le principal ou les intérêts sont échus depuis six mois à moins que le prêt soit entièrement garanti ou qu'il est raisonnable de s'attendre à un remboursement du prêt à la suite d'efforts de recouvrement ;**
2. **Le principal ou les intérêts sont échus, depuis douze mois peu importe que le prêt soit bien garanti ou non ;**
3. **Le principal ou les intérêts sont échus depuis trois mois, si le prêt a déjà été restructuré ; ou**
4. **La garantie de la facilité de crédit est compromise.**

Lorsqu'un prêt est classé comme douteux, la valeur comptable de ce prêt est réduite à sa valeur nette de réalisation estimative. La valeur nette de réalisation estimative est les flux monétaires futurs prévus et actualisés au taux d'intérêt réel du prêt. Lorsque le montant et le moment des flux monétaires futurs ne peuvent être estimés avec une fiabilité raisonnable, la valeur nette de réalisation estimative est la juste valeur marchande de la garantie du prêt, moins les coûts de réalisation prévus et les montants exigés par la loi devant être payés à l'emprunteur.

Le montant de la perte de valeur initiale et de tous changements subséquents du montant de la perte est noté comme un débit ou un crédit à la provision spécifique pour les pertes sur prêts.

La Société cesse d'accumuler des intérêts dès qu'un prêt est classé douteux. Tous les paiements reçus pour les prêts douteux sont crédités aux intérêts suspendus, aux frais de préservation, aux règlements d'arrérages pour les intérêts accumulés sur le prêt, et au solde du principal du prêt dans cet ordre. Le prêt n'est plus classé douteux lorsque les intérêts suspendus, les frais de préservation, et les intérêts accumulés sur le prêt deviennent courants. Tous les paiements reçus pour des prêts ayant été radiés sont comptabilisés comme revenu comme un autre bénéfice.

Les prêts redeviennent productifs lorsqu'il est déterminé qu'il existe une assurance raisonnable de recouvrement en temps opportun du principal et des intérêts. Les prêts financés à nouveau sont considérés comme productifs à moins de répondre aux critères pour les prêts douteux. Lorsqu'un prêt douteux redevient productif ou qu'il est à nouveau financé selon la méthode de la comptabilité d'exercice, tous les intérêts capitalisés non accumulés à la suite de paiements au comptant reçus sont immédiatement comptabilisés comme revenu et le reste des intérêts capitalisés non accumulés est comptabilisé sur le reste de la durée du prêt.

---

# SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

---

## NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

---

31 mars 2019

### 2. Principales conventions comptables (suite)

#### (H) PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

La provision pour pertes sur prêts s'appuie sur un examen de tous les prêts aux emprunteurs et représente la meilleure estimation de la direction en fonction de l'expérience antérieure, en ce qui a trait aux pertes sur créances probables. Cette perte comprend deux éléments : un général, l'autre spécifique.

L'élément de provision générale représente l'estimation de la direction concernant les pertes probables pour ces prêts qui ne peuvent pour l'instant être établis comme expressément douteux. La provision générale est calculée en prenant le total des prêts en cours, moins le montant des provisions spécifiques à la fin de l'exercice financier et en soustrayant les remboursements de soldes des prêts après la fin de l'exercice, que l'on multiplie par 2 %, ce qui représente l'estimation de la direction pour les pertes futures en fonction de l'expérience antérieure.

L'élément de perte spécifique est établi en fonction de prêt individuel pour comptabiliser les pertes sur prêts. Le montant de la perte de valeur initiale et les changements subséquents sous-jacents en raison d'une réévaluation des valeurs réalisables estimatives sont notés dans la provision pour pertes sur prêts telle une régularisation de la perte spécifique pour prêts douteux.

La provision générale pour les prêts productifs et la provision spécifique pour les prêts douteux sont montrées comme une baisse des prêts à recevoir.

#### (I) RADIATIONS

Aux termes des dispositions de la Loi sur la gestion des finances publiques du Nunavut, le Conseil peut approuver la radiation du principal et de l'intérêt d'un prêt si le montant total non remboursé du prêt est de 20 000 \$ ou moins. La radiation doit être approuvée par l'Assemblée législative du Nunavut si le montant total non remboursé du prêt est supérieur à 20 000 \$. Un prêt radié peut encore faire l'objet de mesures de recouvrement.

La direction recommande de façon générale la radiation d'un prêt seulement après avoir épuisé tous les moyens de recouvrement.

#### (J) PASSIF POUR LES INDEMNITÉS DE FIN D'EMPLOI

##### PRESTATIONS DE RETRAITE

Tous les employés de la Société sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (ci-après nommé : « Régime »), un régime à prestations déterminées instauré par la loi et financé par le gouvernement du Canada. Les employés et la Société sont tenus de verser des cotisations afin de couvrir le coût actuel afférent du service. Conformément à la loi actuellement en vigueur, la Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser davantage de cotisations relativement aux services antérieurs ou à un déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les contributions de l'employeur sont comptabilisées comme une charge l'année où les employés ont rendu les services et elles représentent l'obligation totale au titre de prestations constituées de la Société.

---

# SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

---

## NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

---

31 mars 2019

### **2. Principales conventions comptables (suite)**

#### **(J) PASSIF POUR LES INDEMNITÉS DE FIN D'EMPLOI (SUITE)**

##### **AVANTAGES AUTRES QUE LES PRESTATIONS DE RETRAITE**

En vertu des conditions de travail, les employés de la Société peuvent gagner des prestations de fin d'emploi et de retrait en fonction des années de service. Ces prestations sont versées à la démission, à la retraite ou au décès de l'employé. La charge à payer et les frais afférents de ces avantages sont enregistrés lorsqu'ils sont gagnés par les employés. Ils ont été déterminés selon les hypothèses et les meilleures estimations de la direction.

En plus des prestations de fin d'emploi et de logement, les employés de la Société ont droit au congé de maladie en vertu des conditions de travail. Les avantages autres que les prestations de retraite comprennent un montant pour les employés qui peuvent accumuler des congés de maladie non utilisés. Cependant, ces droits ne s'acquèrent pas et peuvent seulement être utilisés en cas de maladie. Le nombre de congés de maladie accumulés devant être utilisés au cours des prochaines années est déterminé selon les hypothèses et les meilleures estimations de la direction.

#### **(K) COMPTABILISATION DES PRODUITS**

À moins d'être autrement énoncés, les produits sont comptabilisés et déclarés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans la période où les transactions ou les événements ont donné lieu aux produits.

#### **(L) CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT**

Les transferts du gouvernement sont comptabilisés lorsque le financement est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont respectés, sauf si les règles de financement donnent lieu à une obligation répondant à la définition d'un passif. Les contributions gouvernementales sont comptabilisées dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé comme les passifs stipulés sont réglés. La Société n'a pas de soldes d'apports reportés.

#### **(M) OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES**

La Société est liée en vertu de la propriété commune aux ministères et aux sociétés territoriales du Gouvernement. La Société considère que les gestionnaires clés sont des parties liées, ce qui comprend tous les membres du Conseil et le premier dirigeant.

Le Gouvernement procure sans frais à la Société des contributions et des services administratifs.

Les contributions administratives fournies par le Gouvernement sont mesurées à la valeur d'échange, laquelle est une valeur fixe de considération établie et acceptée par les parties liées en vertu de l'accord de contribution, et sont comptabilisées dans les soldes de comptes connexes.

---

# SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

---

## NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

---

31 mars 2019

### 2. Principales conventions comptables (suite)

#### (M) OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES (SUITE)

Les services fournis sans frais par le Gouvernement sont mesurés à la valeur comptable, laquelle est une valeur fondée sur les coûts et les récupérations inscrites dans les soldes de comptes connexes sur une base brute.

La Société rembourse également le Gouvernement pour les paiements faits au nom de ses employés en lien avec les salaires et les autres paiements. Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange fondée sur le montant total des paiements faits au nom de la Société.

#### (N) SERVICES FOURNIS SANS FRAIS PAR DES PARTIES NON LIÉES

Des services d'audit sont fournis sans frais par le Bureau du vérificateur général du Canada à la Société pour l'audit de ses états financiers. Aucun montant n'est comptabilisé dans les présents états financiers en ce qui touche les services fournis.

#### (O) CHANGEMENTS DANS LES NORMES COMPTABLES

Une norme comptable nouvelle et modifiée émise par le CCSP est entrée en vigueur le 1er avril 2018 et a été adoptée par la Société.

La norme suivante est entrée en vigueur le 1er avril 2018 :

SP 3430 Opérations de restructuration, est une nouvelle norme comptable définissant une opération et qui établit l'orientation pour reconnaître et mesurer les actifs et les passifs transférés lors d'une opération de restructuration.

La Société a adopté la convention comptable ci-dessus de manière prospective. L'adoption de cette nouvelle norme comptable n'a eu aucune incidence financière sur les états financiers de la Société.

#### (P) PROCHAINES MODIFICATIONS AUX NORMES COMPTABLES

Un nombre de normes nouvelles et modifiées utilisées par le CCSP n'est pas encore en vigueur et n'a pas été appliqué lors de la préparation de ces états financiers. La Société planifie adopter ces normes nouvelles et modifiées à leur date d'entrée en vigueur et évalue actuellement leur effet sur ses états financiers. Voici les normes qui entreront en vigueur :

Chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, a été publiée par le CCSP et sera en vigueur pour l'exercice financier commençant le 1er avril 2021. Ce chapitre établit les normes sur la façon de présenter un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation ainsi que l'opération subséquente à la mise hors service, les frais d'entretien et de surveillance.

Chapitre SP 3400, Revenus, a été utilisée par le CCSP et sera en vigueur pour l'exercice financier commençant le 1er avril 2022. Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus. Plus précisément, il fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation.

---

# SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

---

## NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

---

31 mars 2019

### 3. Encaisse

L'encaisse de la Société est mis en commun avec les fonds excédentaires du Gouvernement ce qui permet de gagner des intérêts bancaires sur le solde combiné, plutôt que sur celui d'un seul compte. En 2019, la Société a gagné des intérêts de 54 643 \$ (70 800 \$, en 2018) avec un taux de rendement moyen de 2,06 % (1,41 %, en 2018).

Au 31 mars 2019, l'encaisse comprenait une avance fiduciaire de 490 000 \$ (0 \$ en 2018), concernant les prêts en cours non déboursés.

### 4. Prêts en cours

La Société offre deux classes de prêts en cours, les prêts à termes et les marges de crédit.

La durée des prêts à terme varie d'un an à cinq ans, avec des périodes maximales d'amortissement de vingt-cinq ans. Les taux d'intérêts payés par les clients reposent sur le coût d'emprunt de la Société en plus d'un facteur d'ajustement du risque de zéro à cinq pour cent. Des paiements du principal et des intérêts sont faits par les clients, dont la majorité est faite mensuellement.

En situation exceptionnelle, des paiements d'intérêts seulement peuvent être faits, jusqu'à un maximum de trois ans.

Les marges de crédit ne peuvent être émises que pour une durée d'un an. Il est cependant possible de les renouveler annuellement. Les taux d'intérêts payés par les clients reposent sur le coût d'emprunt de la Société en plus d'un facteur d'ajustement du risque de zéro à cinq pour cent. Les clients doivent faire des paiements mensuels d'intérêts.

Autant pour les prêts à terme que pour les marges de crédits, des actifs suffisants doivent être donnés en garantie par les clients pour soutenir le montant total du prêt en cours.

# SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

## NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2019

### 4. Prêts en cours (suite)

Au 31 mars 2019, il est prévu que les prêts en cours arrivent à échéance de la manière suivante :

Délai de remboursement	Taux d'intérêt annuel %	2019	Taux d'intérêt annuel %	2018
1 an	5.52% - 7.32%	3,483,202	\$ 5.48% - 6.74%	8,191,036
1 - 2 ans	6.05% - 6.89%	1,083,878	5.52% - 6.13%	1,744,146
2 - 3 ans	5.32% - 5.54%	1,329,487	6.05%	1,000,650
Plus de 3 ans	5.52% - 6.96%	8,241,423	5.32% - 6.59%	6,156,761
Prêts douteux	5.48% - 8.50%	5,610,297	5.48% - 8.50%	4,553,474
		19,748,287	\$	21,646,067
Intérêts d'emprunt accumulés courus à recevoir (note 6)		202,992		179,205
Frais de crédit à recevoir		65,909		115,757
		20,017,188	\$	21,941,029
Moins : Provisions pour pertes sur prêts en cours (note 5)		4,056,163		3,760,810
<b>PRÊTS EN COURS - NET</b>		<b>15,961,025</b>	<b>\$</b>	<b>18,180,219</b>

Les charges de prêts en cours sont des montants payés par la Société, soit au nom d'un client, ou par la Société, afin de protéger la garantie sous-jacente des prêts en cours. Les charges de prêts en cours comprennent les honoraires de services juridiques et les débours judiciaires, les assurances, les services publics et les frais d'inscription.

# SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

## NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2019

### 4. Prêts en cours (suite)

Le nombre de prêts par termes jusqu'à échéance sont les suivants :

Termes jusqu'à échéance	Nombre de prêts	2019		2018		
		Solde des prêts	Nombre de prêts	Solde des prêts		
<b>Prêts productifs</b>						
1 an	13	3,483,202	\$ 20	8,191,036	\$	
1 - 2 ans	2	1,083,878	5	1,744,146		
2 - 3 ans	4	1,329,487	2	1,000,650		
Plus de 3 ans	19	8,241,423	13	6,156,761		
<b>Total de prêts productifs</b>	<b>38</b>	<b>14,137,990</b>	<b>\$ 40</b>	<b>17,092,593</b>	<b>\$</b>	
<b>Prêts douteux</b>						
1 an	1	726,164	\$ 2	1,042,497	\$	
1 - 2 ans	-	-	1	726,164		
2 - 3 ans	1	982,949	-	-		
Plus de 3 ans	1	385,151	-	-		
Plus de 3 ans Date d'échéance passée	11	3,516,033	10	2,784,813		
<b>Total des prêts douteux</b>	<b>14</b>	<b>5,610,297</b>	<b>\$ 13</b>	<b>4,553,474</b>	<b>\$</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>	<b>19,748,287</b>	<b>\$ 53</b>	<b>21,646,067</b>	<b>\$</b>	

# SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

## NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2019

### 4. Prêts en cours (suite)

Voici la concentration des prêts productifs et des prêts douteux par région :

Régions	Taux d'intérêt annuel %	2019	Taux d'intérêt annuel %	2018
<b>Prêts productifs</b>				
Qikiqtaaluk	5.48% - 7.32%	9,746,407 \$	5.48% - 6.74%	11,181,066 \$
Kivalliq	5.32% - 5.48%	878,602	5.32% - 5.48%	1,895,208
Kitikmeot	5.53% - 6.96%	3,512,981	5.53% - 6.22%	4,016,319
<b>Total de prêts productifs</b>		<b>14,137,990 \$</b>		<b>17,092,593 \$</b>
<b>Prêts douteux</b>				
Qikiqtaaluk	5.48% - 6.59%	3,774,148 \$	5.48% - 6.56%	3,487,600 \$
Kivalliq	6.09% - 8.50%	1,836,149	6.09% - 8.50%	1,065,874
Kitikmeot	-	-	-	-
<b>Total des prêts douteux</b>		<b>5,610,297 \$</b>		<b>4,553,474 \$</b>
<b>Total</b>		<b>19,748,287 \$</b>		<b>21,646,067 \$</b>
<b>Tous les prêts</b>				
Qikiqtaaluk	5.48% - 7.32%	13,520,555 \$	5.48% - 6.74%	14,668,666 \$
Kivalliq	5.32% - 8.50%	2,714,751	5.32% - 8.50%	2,961,082
Kitikmeot	5.53% - 6.96%	3,512,981	5.53% - 6.22%	4,016,319
<b>TOTAL</b>		<b>19,748,287 \$</b>		<b>21,646,067 \$</b>

# SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

## NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2019

### 5. Provisions pour pertes sur prêts en cours

	2019		2018	
<b>Provisions spécifiques pour prêts douteux</b>				
<i>Solde, au début de l'exercice</i>	3,417,018	\$	3,157,497	\$
<i>Changement de la provision pour l'exercice</i>	381,461		259,521	
<i>Solde, à la fin de l'exercice</i>	3,798,479	\$	3,417,018	\$
<b>Provision générale pour prêts productifs</b>				
<i>Solde, au début de l'exercice</i>	343,792	\$	371,514	\$
<i>Changement de la provision pour l'exercice</i>	(86,108)		(27,722)	
<i>Solde, à la fin de l'exercice</i>	257,684	\$	343,792	\$
<b>SOLDE TOTAL DE TOUTES LES PROVISIONS, À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>4,056,163</b>	<b>\$</b>	<b>3,760,810</b>	<b>\$</b>

### 6. Intérêts d'emprunt accumulés courus à recevoir

	2019		2018	
<i>Prêts productifs</i>	81,189	\$	91,508	\$
<i>Prêts douteux</i>	121,803		87,697	
	<b>202,992</b>	<b>\$</b>	<b>179,205</b>	<b>\$</b>

# SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

## NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2019

### 7. Comptes créditeurs et charges à payer

		2019	2018
<b>Comptes créditeurs de parties liées et charges à payer</b>			
Montants payables au Ministère (note 13)	134,653	\$ 224,475	\$
	134,653	\$ 224,475	\$
<b>Fournisseurs et charges accumulées à payer à des tiers</b>			
Fournisseurs	20,634	\$ 55,104	\$
Congé annuel payé, heures compensatoires et congé facultatif	135,423	115,975	
	156,057	171,079	
<b>TOTAL DES COMPTES CRÉDITEURS ET DES CHARGES À PAYER</b>	<b>290,710</b>	<b>\$ 395,554</b>	<b>\$</b>

Tous les montants ci-dessus ne portent pas d'intérêts et ont des modalités normales de paiement. Les montants payables au Ministère sont principalement composés de la masse salariale payée au nom de la Société par le Ministère.

### 8. Passif pour les indemnités de fin d'emploi

#### PRESTATIONS DE RETRAITE

Tous les employés admissibles de la Société sont couverts par le régime. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les contributions obligatoires de l'employeur en se fondant sur un multiple des cotisations obligatoires des employés. Le taux de cotisation en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,01 (1,01 en 2018) pour les membres inscrits avant le 1er janvier 2013 et de 1,0 (1,0 en 2018) pour ceux inscrits à partir du 1er janvier 2013. Les contributions de la Société de 57 356 \$ (56 093 \$ en 2018) ont été comptabilisées comme charge dans l'exercice financier en cours. Ce montant est inclus dans les salaires et les avantages. Les cotisations des employés au régime étaient de 56 383 \$ (54 435 \$ en 2018).

# SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

## NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2019

### 8. Passif pour les indemnités de fin d'emploi (suite)

#### PRESTATIONS DE RETRAITE (SUITE)

Le gouvernement du Canada a l'obligation légale de verser les prestations relatives au régime. Les prestations de retraite s'accumulent habituellement sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par le salaire moyen des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec les prestations du Régime de pensions du Canada et sont indexées à l'inflation.

#### AVANTAGES AUTRES QUE LES PRESTATIONS DE RETRAITE

En plus des prestations de retraite, la Société offre des prestations de fin d'emploi et de relogement à ses employés. Ces arrangements relatifs aux prestations ne sont pas préfinancés et n'ont donc aucun actif mis en réserve pour les financer, causant des lacunes faisant en sorte que les arrangements équivalent aux obligations au titre des prestations accumulées.

Les prestations de fin d'emploi sont fondées sur les années de service et la rémunération finale. En vertu des contrats de travail, de l'aide pour le relogement est offerte aux employés admissibles.

Il n'existe aucune attente voulant que les droits existants soient utilisés au cours des prochaines années, aucun congé de maladie n'a été enregistré.

		2019		2018	
<i>Fin d'emploi</i>	5,204	\$	22,551	\$	
<i>Relogement</i>	12,341		12,341		
	<b>17,545</b>	<b>\$</b>	<b>34,892</b>	<b>\$</b>	

### 9. Somme due au gouvernement du Nunavut

		2019		2018	
<i>Solde, au début de l'exercice</i>	25,356,428	\$	25,174,173	\$	
<i>Intérêts pour l'avance pour l'exercice</i>	391,796		356,428		
<i>Montant remboursé</i>	(7,356,428)		(174,173)		
<b>SOLDE, À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>18,391,796</b>	<b>\$</b>	<b>25,356,428</b>	<b>\$</b>	

L'intérêt sur l'avance est calculé mensuellement en se fondant sur une moyenne retenue par le gouvernement du Canada de trois ans de rendement d'obligations types à la fin du mois, composé annuellement. En 2019, le taux a varié de 1,54 % à 2,34 % (0,75 % à 1,96 % en 2019).

Il n'y a pas de périodes fixes de remboursement sur les avances, qui sont payables à demande.

# SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

## NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2019

### 10. Gestion du risque financier

#### RISQUE DE CRÉDIT

La Société est exposée aux risques suivants étant une société de portefeuille d'instruments financiers.

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à ses obligations et cause ainsi une perte financière à l'autre partie.

L'octroi de crédit et la gestion de prêts sont fondés sur des politiques de crédit établies. L'exposition maximale au risque de crédit posé par les emprunteurs est limitée à la valeur comptable des prêts.

La gestion de la Société pour les risques de crédit liés aux emprunteurs comprend :

1. **Des politiques et des directives de crédit communiquées aux chargés de prêts dont les activités et les responsabilités comprennent l'octroi de crédit et la surveillance du rendement des clients ;**
2. **Une diversification de son portefeuille dans l'ensemble des différentes régions géographiques et les actifs donnés en garantie par les clients ;**
3. **Des limites à la concentration de prêts et d'investissements à 1 \$ million pour une entreprise ou un groupe d'entreprises liées.**

Le bien principal donné en garantie et grevé d'une sûreté et les autres rehaussements de crédit pour les prêts comprennent (i) les hypothèques subsidiaires sur les biens réels ; (ii) les différentes sûretés sur les actifs ; et (iii) les garanties personnelles et des entreprises.

Au 31 mars 2019, 3 666 949 \$ (3 516 658 \$ en 2018) de prêts douteux étaient garantis par des actifs que la Société pouvait vendre pour couvrir partiellement ou complètement les engagements des emprunteurs.

Aucun changement important aux politiques et aux pratiques de risque de crédit de la Société n'est survenu par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau ci-dessous illustre le risque de crédit maximal de la Société si toutes les contreparties avaient manqué à leurs engagements le 31 mars 2019.

	2019	2018
Encaisse	1,501,075 \$	6,179,051 \$
Comptes débiteurs	14,925	45,402
Prêts en cours, moins provisions	15,692,124	17,885,257
Intérêts accumulés courus à recevoir	202,992	179,205
Frais de crédit à recevoir	65,909	115,757
	<b>17,477,025 \$</b>	<b>24,404,672 \$</b>

Les engagements d'effectuer les prochains versements de prêt représentent les portions non utilisées des autorisations d'accorder un crédit sous la forme de prêts et de marges de crédit. Quant au risque de crédit, la Société est possiblement exposée à un risque maximal de crédit d'un montant équivalent au montant complet des engagements non utilisés totalisant 2 724 862 \$ (note 11).

---

# SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

---

## NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

---

31 mars 2019

### 10. Gestion du risque financier (suite)

#### RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

La Société considère qu'un prêt est en souffrance lorsqu'un client n'a pas fait de paiement conformément aux modalités de paiement. Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des prêts en souffrance, mais qui ne sont pas classés comme douteux n'ayant pas répondu aux critères pour les prêts douteux.

Prêts en souffrance, mais non douteux	2019	2018
31 - 60 jours	- \$	- \$
61 - 90 jours	-	-
Plus de 90 jours	221,458	-
	<b>221,458 \$</b>	<b>- \$</b>

À la fin de 2019, il n'y avait pas de concentration valable de risque de crédit par type de client ou de région.

#### RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque de voir que la juste valeur ou les flux monétaires futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des changements des taux d'intérêt du marché. La Société est exposée à un risque lié aux taux d'intérêt en raison que des changements des taux d'intérêt du marché causent des fluctuations de la juste valeur marchande ou des flux monétaires futurs des avances du Gouvernement.

L'emprunt de la Société au Gouvernement s'appuie sur un taux de marché variable, mais la Société prête aux emprunteurs à des taux à terme fixe. La marge de taux d'intérêt ou le différentiel de taux d'intérêt de la Société se creusent lorsque ces derniers tombent, et deviennent faibles lorsqu'ils montent.

La direction de la Société surveille l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, mais elle n'a pas recours à des politiques de gestion de ces taux pour contrer leurs fluctuations.

En fonction des avances du Gouvernement à la Société au 31 mars 2019, et selon le solde de trésorerie en main, une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt annuels diminuerait le surplus d'un montant de 193 389 \$ (245 826 \$ en 2018). Une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt annuels augmenterait le surplus d'un montant de 195 152 \$ (237 736 \$ en 2018).

La Société n'est exposée à aucun autre risque du marché.

---

# SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

---

## NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

---

31 mars 2019

### 10. Gestion du risque financier (suite)

#### RISEQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque d'illiquidité est le risque que la Société ait de la difficulté à respecter ses obligations liées aux passifs financiers. Son objectif touchant la gestion de risque d'illiquidité est de gérer les dépenses de fonctionnement et en espèces dans les limites de la contribution fixe pour l'exercice comme précisé dans l'accord de contribution conclu avec le Ministère.

Les dates d'échéance des comptes créditeurs et des charges à payer à la fin de l'exercice ne dépassent pas 1 à 31 jours. Les avances du Gouvernement sont payables sur demande sans aucune modalité de remboursement fixe. Le remboursement des avances est fait lorsque la Société a suffisamment d'encaisse non affectée à des fins de prêt.

### 11. Obligations contractuelles

En vertu de conventions de prêt faites avant la fin de l'exercice, la Société s'était engagée à faire de futurs déboursements de prêt après le 31 mars 2019 pour des prêts à terme de 1 077 292 \$ dus au cours du prochain exercice, des marges de crédit de 1 347 570 \$, et une lettre de garantie de 300 000 \$, qui sont payables sur demande et sans délai établi.

### 12. Droits contractuels

La Société a conclu des accords pour prêter aux entreprises avec pour objectif de stimuler le développement économique et l'emploi au Nunavut. Ces accords produiront de l'intérêt et des actifs dans le futur. Le tableau suivant résume les droits contractuels de la Société :

2020	784,263	\$
2021	508,431	\$
2022	440,694	\$
2023	272,361	\$
2024	59,863	\$

### 13. Opérations entre parties liées

La Société est liée en vertu de la propriété commune aux ministères, aux organismes créés par une loi, et aux sociétés territoriales du Gouvernement. La Société a réalisé des opérations avec ces entités selon l'usage commercial normal en vertu de modalités semblables à celles entre des parties non liées.

---

# SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

---

## NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

---

31 mars 2019

### 13. Opérations entre parties liées (suite)

#### CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT

En vertu des modalités de l'accord de contribution entre la Société et le Ministère, la Société reçoit un financement de base sous la forme d'une contribution de fonctionnement fixe pour ses frais d'administration directs.

La Société enregistre également dans les états financiers une estimation du coût des services fournis par le Gouvernement sans frais. Ces services comprennent un soutien comptable et administratif, des services régionaux et personnels, un bureau, des services publics, de l'assurance et des systèmes informatiques et téléphoniques.

Le tableau ci-dessous résume le total des contributions du Gouvernement comptabilisé dans l'exercice en cours :

	2019		2018	
<i>Contribution de fonctionnement</i>	700,000	\$	700,000	\$
<b>Services fournis sans frais :</b>				
<i>Dépenses liées aux installations</i>	92,036		92,036	
<i>Soutien pour les technologies de l'information</i>	4,000		4,000	
<i>Assurance et gestion du risque</i>	5,667		5,349	
<i>Gestion des salaires et des avantages sociaux des employés</i>	58,583		58,162	
<b>TOTAL DES CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT</b>	<b>860,286</b>	<b>\$</b>	<b>859,547</b>	<b>\$</b>

#### REMBOURSEMENT DES SALAIRES ET AUTRES PAIEMENTS

Le ministère gère et paie la masse salariale et les autres paiements aux employés au nom de la Société. La Société rembourse ces paiements par la suite au Gouvernement et comptabilise une charge dans son état des résultats et de l'excédent accumulé.

Pendant l'année, les paiements faits ou à faire par le Gouvernement au nom de la Société en lien avec les salaires et les autres paiements aux employés totalisaient 839 475 \$. En date du 31 mars 2019, 134 653 \$ étaient non payés et ont été accumulés dans les comptes créditeurs et les charges à payer.

### 14. Chiffres prévus au budget

Les chiffres prévus au budget ont été fournis aux fins de comparaison et sont tirés du budget principal des dépenses approuvé par l'Assemblée législative du Nunavut et par le conseil d'administration.

# SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

## ANNEXE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

ANNEXE A

pour l'exercice clos le 31 mars

	Ordinateurs et équipement de bureau		Meubles et appareils d'éclairage de bureau		2019	2018
<b>Coût</b>						
Solde d'ouverture	30,721	\$	19,267	\$	49,988	\$ 179,198
Acquisitions	24,427		-	\$	24,427	9,513
Aliénations	-		-		-	(138,723)
<b>Solde de clôture</b>	<b>55,148</b>	<b>\$</b>	<b>19,267</b>	<b>\$</b>	<b>74,415</b>	<b>\$ 49,988</b>
<b>Amortissements cumulés</b>						
Solde d'ouverture	(9,208)	\$	(11,589)	\$	(20,797)	\$ (66,844)
Aliénations	-		-		-	76,819
Amortissement	(13,782)		(1,429)		(15,211)	(30,772)
<b>Solde de clôture</b>	<b>(22,990)</b>	<b>\$</b>	<b>(13,018)</b>	<b>\$</b>	<b>(36,008)</b>	<b>\$ (20,797)</b>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>						
	<b>32,158</b>	<b>\$</b>	<b>6,249</b>	<b>\$</b>	<b>38,407</b>	<b>\$ 29,191</b>
Taux d'amortissement		30%		20%		

---

# SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

---

## ÉCHÉANCIER DE PROJET

ANNEXE B

### PROFESSIONNEL ET INSTITUTIONNEL PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT

---

pour l'exercice clos le 31 mars

		Budget 2019		Réel 2019		Réel 2018
<b>Revenu</b>						
<i>Programme de perfectionnement professionnel et institutionnel</i>	-	\$	-	\$	21,789	\$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	-	<b>\$</b>	-	<b>\$</b>	<b>21,789</b>	<b>\$</b>
<b>Charges</b>						
<i>Déplacements</i>	-	\$	-	\$	20,289	\$
<i>Lieux de rencontre</i>	-		-		1,500	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	-	<b>\$</b>	-	<b>\$</b>	<b>21,789</b>	<b>\$</b>
<b>TOTAL</b>	-	<b>\$</b>	-	<b>\$</b>	-	<b>\$</b>

